

Coup d'œil sur le processus d'utilisation des ressources du PCO pour l'activité **Observation au poste de travail :**

1. L'élève manifeste de l'intérêt pour une profession particulière.



2. L'enseignant(e) discute avec l'élève et/ou l'enseignant(e) d'éducation coopérative de la meilleure façon possible pour permettre à l'élève de participer à l'activité.



3. L'enseignant(e) et l'enseignant(e) d'éducation coopérative examinent les formulaires, les procédures et les protocoles nécessaires (p. ex., formulaires d'autorisation).



4. L'enseignant(e) informe l'élève de sa possibilité de participer à l'activité. L'élève reçoit tous les formulaires nécessaires. Puisqu'il s'agit d'une **sortie éducative**, la signature d'un **parent/tuteur** est exigée.



5. On indique à l'élève le lieu de travail, on précise le comportement attendu et on assigne les travaux à remettre.



6. L'élève répond en ligne aux questions de l'examen de **Passeport Sécurité** et présente le « bulletin » qui confirme ses acquis à l'enseignant(e) avant de prendre part à l'activité.



7. Il s'agit des acquis de l'élève relativement aux compétences essentielles, aux habitudes de travail et aux attentes de l'employeur, etc.



8. L'enseignant(e) fournit un exemplaire de la fiche de **suivi des compétences du PCO** et assigne les travaux à remettre.



9. Lorsque l'élève participe à l'observation au poste de travail, elle et il consigne les tâches observées dans le **suivi des compétences du PCO** et recueille si possible des **documents authentiques utilisés en milieu de travail**.



10. L'élève remet le rapport visuel ainsi que les autres travaux requis pour fins d'évaluation.